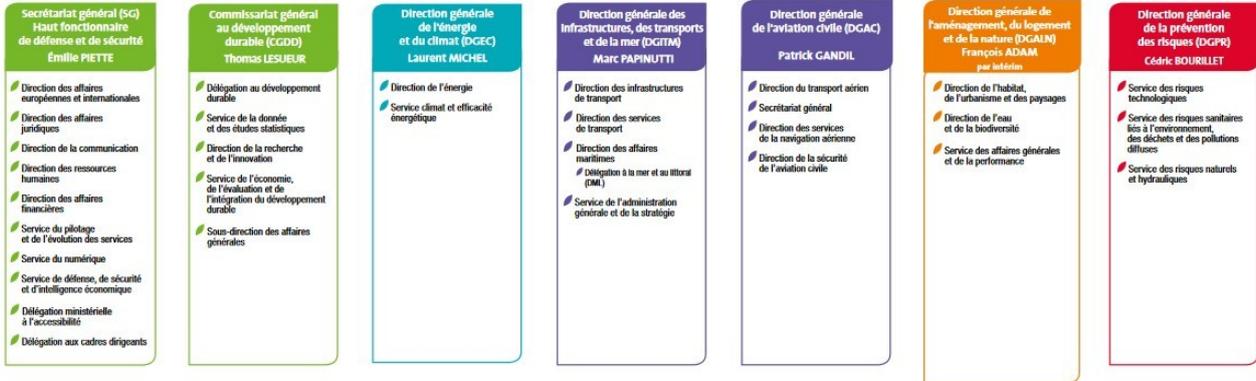


Ministères de la transition écologique et de la transition des territoires, de la transition énergétique

Organigramme

Administration centrale



Services territoriaux

Niveau régional, interrégional ou interdépartemental

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
 - En Ile-de-France :
 - Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DREA)
 - Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DIRHL)
 - Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRELE)
- Directions interdépartementales des routes (DIR)
- Directions interrégionales de la mer (DIRM) pour la métropole
- Directions interrégionales de la sécurité de l'aviation civile (DSAC IR)

Niveau départemental* Interministériel

- Interministériel
 - Directions départementales des territoires (DDT)** ou directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)**
 - Pour certaines missions :
 - Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS)**
 - Directions départementales de la protection des populations (DDPP)**
 - Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)**
- *Terrains à Paris et dans les départements de la petite couronne d'Ile-de-France où les directions régionales et inter-départementales sont compétentes
- **Direction départementale interministérielle sous la responsabilité du préfet qui met en œuvre les politiques du ministère

En outre-mer

- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) Guadeloupe - Guyane - Martinique - Mayotte - La Réunion
- Directions de la mer (DM) Guadeloupe - Guyane - Martinique - Sud océan Indien
- Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM) Saint-Pierre et Miquelon